

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le

Direction

Affaire suivie par : Guillaume BARRON

Objet : CR de la réunion FNSEA / JA du 25 février 2016

Le préfet du Calvados et le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ont rencontré une délégation de 5 représentants de la FDSEA et des JA le 25 février 2016. Cette audience a eu lieu à l'occasion de la manifestation au cours de laquelle une centaine d'agriculteurs et une vingtaine de tracteurs ont défilé dans les rues de Caen.

La crise traversée par le secteur de l'élevage était à l'ordre du jour. Les représentants des professionnels ont rappelé le besoin de normes équitables au niveau européen. Ils ont fait état de la nécessité d'établir des relations commerciales justes et transparentes avec les industriels et les distributeurs, garantissant une meilleure répartition de la plus-value. Un travail sur l'économie des filières est nécessaire pour améliorer le revenu des éleveurs. L'accompagnement à la sortie de la profession pour les exploitants les plus en difficulté doit être renforcé. La mise à jour du support informatique cartographique des exploitations, compliquée pour les exploitants, a fait l'objet de précisions.

Le préfet Laurent FISCUS a souligné la responsabilité des organisateurs de la manifestation, qui ont fait état des situations souvent douloureuses rencontrées par les éleveurs du Calvados dans un esprit constructif. C'est comme cela qu'il sera possible de travailler dans l'intérêt des éleveurs pour avancer à l'échelle départementale et faire des propositions applicables aux niveaux régional et national. Il a rappelé l'engagement des services de l'Etat dans la mise en œuvre des aides du plan de soutien à l'élevage. Une première enveloppe de 1,7 M€ d'allègement des charges sera payée sous dix jours. La seconde enveloppe, d'un montant légèrement supérieur, obtenue compte tenu de la gravité de la situation, sera mise en paiement prochainement. Les volets fiscal, social et bancaire ont également été actionnés pour redonner de la compétitivité aux exploitations. Ces mesures d'urgence doivent être suivies d'un travail de fond.

Le représentant de l'Etat a acté une méthode de travail concernant l'analyse économique de la filière. Des rencontres bilatérales ont eu lieu entre la DDTM et les principaux acteurs économiques. Leurs premières conclusions seront présentées à la profession. Dès à présent on note qu'il est possible d'agir pour renforcer le poids des producteurs dans la négociation des contrats laitiers. Le travail avec les organisations de producteurs y contribuera. La création de richesse et sa répartition est également déterminante, il faudra agir sur ce thème. Il a été proposé aux représentants de la profession de rencontrer la DDTM pour poursuivre ce travail, en vue de définir différents leviers d'action, mis en œuvre avec les acteurs économiques du département ou proposés à l'échelle de la région, en liaison avec le conseil régional.

Concernant les corrections du registre parcellaire graphique des exploitants et notamment le travail actuel sur les surfaces non agricoles, la plupart des modifications n'ont pas à faire l'objet de corrections, seules les plus significatives doivent être prises en compte. Les

exploitants sont incités à prendre rendez-vous avec la DDTM au 02 31 43 15 77 pour régler cette question, sachant qu'il n'y a pas d'échéance pour effectuer les corrections mais que le plus tôt est le mieux. Un travail d'explication aura lieu avec les représentants de la profession.

Personnes rencontrées :

Patrice Lepointeur, président FDSEA 14,
Anne Marie Dnis, présidente FDSEA 50,
Nicolas Declomesnil, vice président JA 14,
Sébastien Armand, FDSEA 50,
Matthias Maux, JA 61,

En présence de :

Laurent Fiscus, préfet
Christian Duplessis, DDTM 14
Guillaume Barron, DDTM 14 adjoint
Jean-Luc Vinault, chef du service agricole, DDTM 14